

DÉCLARATION DES ACTIVITÉS ANTÉRIEURES

L'original de ce document doit être joint à votre dossier d'inscription si vous avez terminé vos études secondaires avant 2024.

Afin de pouvoir analyser la finançabilité d'un·e étudiant·e, la Fédération Wallonie-Bruxelles exige de tout·e étudiant·e qu'il·elle justifie son emploi du temps depuis la sortie du secondaire (depuis l'année d'obtention de son diplôme de secondaire) jusqu'à ce jour.

Par la présente, je soussigné·e :

NOM :

PRÉNOM :

DATE D'OBTENTION DU DIPLÔME DU SECONDAIRE :

déclare :

- que toutes les informations et documents fournis sont corrects et véritables ;
- avoir été prévenu·e que toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution de mon dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Date : / /

Signature de l'étudiant·e (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Déclarez ici toutes les inscriptions et résultats obtenus dans l'enseignement supérieur depuis votre sortie du secondaire :

Année scolaire	Dénomination de l'établissement scolaire et code postal	Orientation	Année ou classe	Réussite ou échec	Nombre de crédits au programme	Nombre de crédits acquis
Exemple : 2021-2022	Université de Liège - 4000	Histoire de l'art	1ère bac	Echec	60	10

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour chaque année effectuée dans l'enseignement supérieur, vous devez remettre :

- Le relevé de notes final.
- Les attestations de fréquentation sur lesquelles sont indiquées les dates d'entrée et de sortie des établissements fréquentés.
 - En cas d'abandon, le certificat de fréquentation scolaire daté avec mention abandon.
 - En cas de fin de cycle, la copie du diplôme ou l'attestation de réussite provisoire si le diplôme n'a pas encore été édité.
- Une attestation d'apurement de dettes de votre dernier établissement d'enseignement supérieur si celui-ci se situe en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- L'attestation de la visite médicale du Centre de Médecine Préventive si votre établissement d'enseignement supérieur se situe également en Fédération Wallonie-Bruxelles, à défaut vous devrez la présenter durant votre cursus chez nous.

